

{Commune de}

SAVIGNAC

BULLETIN MUNICIPAL



Avril - Juin 2022

Le printemps est là !



ACTUALITÉS

Hommage à
Elian Cazemajou



HISTOIRE

Cap sur le
château de Savignac



ÉCONOMIE

Zoom sur la
SARL Daney



Suivez l'actualité en temps réel de votre commune sur sa page Facebook : **Commune de Savignac !**
et sur PanneauPocket !

Edito

PATRICK MONTO



Savignacaises, savignacais,

Nous sommes enfin presque sortis du marasme sanitaire de la COVID, bien que celle ci circule encore, nous pouvons tout de même envisager **de se croiser, se retrouver et partager.**

Ce sont les aînés qui ont profité les premiers du regain convivial avec le traditionnel repas et spectacle.

A suivre, des manifestations proposées par les associations et mon petit doigt m'a dit...**très certainement une journée dédiée à une maïade cet été.**

Des travaux importants vont être engagés par le SIRP pour l'amélioration et la préservation de l'école de Savignac, la qualité d'accueil des enfants et du personnel éducatif. C'est aussi un gros effort que doit consentir la commune car le financement se réalise sur notre budget de fonctionnement sur deux années. Le conseil municipal a voté une augmentation des taux de foncier bâti et non bâti (seul levier fiscal perçu par la commune) pour palier à ces travaux et équilibrer le budget 2022 (détail dans les comptes-rendus).

J'ai pas mal de questions sur l'arrivée des gens du voyage, **je n'ai malheureusement pas d'autres choix que de les laisser s'installer.** Je suis averti au dernier moment ce qui ne me permet pas de prévenir la population notamment les riverains. Le Sous Préfet, dont je dépends, nous demande de conventionner pour une période de quinze jours, permettant à la collectivité de récupérer 20€ par famille par semaine. Conventionner c'est accepter, mais cela permet de négocier et surveiller, ce n'est pas parfait, certes!

Une réflexion est menée au sein de la communauté des communes pour que ces familles itinérantes puissent accéder à l'aire de grand passage en cours de réalisation sur la commune de Langon. Bien que nous prévoyions un aménagement paysager, sur l'espace occupé par les caravanes, pour améliorer le cadre de vie et éviter l'installation des gens du voyage, je n'ai pas de garantie qu'ils ne se mettent pas ailleurs !

Bonne lecture, adishats.



TRAVAUX RD 116 À TECHOUEYRE

Le département va procéder à des travaux de recalibrage de chaussée sur la route départementale 116, au lieu dit Téchoueyre, section comprise entre M.BESSE et la voie communale n°12. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA, ils débiteront début juin pour une durée d'environ 1 mois. La circulation sera interdite à tous les véhicules, une déviation sera mise en place par la RD 12 (Savignac / Auros) et la RD 15 (Auros / Castets) dans les deux sens.

La circulation sera aussi interdite sur la VC12 (section entre la RD116 et la RD12) sauf aux riverains et aux services.

Mentions Légales

Directeur de la publication : Patrick Monto | **Ont participé à ce numéro :** Frédéric Garcia, Paul Berna, Véronique Boyancé, Florence Caussé, Patrick Monto, Patrick Séquier | **Conception graphique et édition :** Sabrina Hervé/Agence les Deux Rives - Langon | **Impression :** Laurent Magnier - Imprimerie Magnier - Langon | **Tirage :** 300 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

Le Carnet



LE SAVIGNACAIS

Le site internet

Dans le cadre de sa politique de communication de commune, Savignac vient de mettre en ligne un nouveau site internet.

Plus convivial, plus fonctionnel il sera un outil pertinent de mise en valeur dans votre commune. Vous retrouverez sur ce site toutes les informations concernant les activités de la commune, les associations existantes, les entreprises, les commerces, les horaires d'ouverture de la mairie, de la bibliothèque, tout comme un module de réservation de la salle des fêtes.

Le principe est simple, **en un seul clic**, vous pouvez voir quelles sont les disponibilités de location de la salle, ainsi que le matériel mis à disposition, tables, chaises, sonorisation etc...

Vous pouvez également consulter le règlement d'utilisation pour vous l'approprier.

D'autres pages sont en cours de construction pour vous apporter les meilleures réponses possibles à vos interrogations.

N'hésitez pas à nous faire toutes les remarques utiles à sa pertinence et à sa fonctionnalité ! On attend vos visites !

Adishats.



EN BREF

Et si on faisait un geste pour la planète ?

L'AMG, l'AMR33 et Orange s'allient pour donner une seconde vie aux téléphones mobiles. Mobile hors d'usage, tablettes hors service, venez les déposer en mairie. Un bac est réservé à cet effet. La commune de Gironde qui proportionnellement au nombre d'habitants collectera le plus de mobiles recevra plusieurs arbres à planter sur le territoire communal. **Un geste simple pour la planète !**



État civil

DÉCÈS :

Jean CAZEMAJOU décédé le 30 janvier 2022 à Savignac
Francis LATOUR décédé le 24 mars 2022 à Bordeaux

Campus connecté

Hommage à Elian Cazemajou

Le devoir que j'ai aujourd'hui de retracer la carrière politique d'Elian n'est pas facile et encore moins aisé dans ce contexte.

Simplement parce que je lui dois un immense respect et aussi parce que je suis très attaché à sa famille.

Elian, pur produit Savignacais, a usé ses fonds de culotte à l'école Marsan où il a brillamment obtenu son seul diplôme, le certificat d'études en 1937. Il avait une volonté et une force de caractère qui lui valent de s'engager : tout d'abord pour l'armée à 20 ans (Cinq ans de troupes dont trois en Indochine), pour le football savignacais ensuite, où il créa une équipe à la Joyeuse avec ses copains Daniel DESSIS, Roland BRET, Jean MONTTO et Michel MORLAES, puis enfin pour la vie publique et politique plus tard à 40 ans.

Il entre au Conseil Municipal de Savignac en 1965 où il est élu Maire jusqu'en 1995, soit cinq mandats. Il sera ensuite conseiller municipal de 1995 à 2001.

Vous l'aurez compris, c'était un homme occupé, 36 ans de mandats, soit 200 ans de mandats cumulés. Il accomplissait son devoir avec attention pour l'ensemble des dossiers qu'il suivait et rendait service sans distinction. Pas épargné par le destin tragique de la vie qui lui a pris un fils, il a su faire face pour redoubler de bienveillance et de protection pour sa famille et maintenir son cap pour la vie publique et politique de notre territoire. Je terminerai mes propos avec une petite anecdote dont il avait le secret pour connaître l'identité d'une personne... « **On se connaît ? (La personne alors lui donnait le nom). Oui ton nom je le savais c'est juste ton prénom que je connaissais pas** » Moi c'est Patrick, mes hommages et respect.

Plusieurs mandats viennent compléter son parcours politique :

- Conseiller Général du Canton d'Auros de 1973 à 1998
- Conseiller Régional d'Aquitaine de 1986 à 1992
- Président du Syndicat D'eau Potable de 1969 à 1982 puis Vpdt de 1985 à 1995
- Président du Syndicat d'Electricité de 1969 à 1995
- Vpdt du Syndicat d'irrigation Beuve Bassanne de 1975 à 1995
- Vpdt du Syndicat d'Energie Electrique de la Gironde de 1969 à 1995
- Vpdt du Centre de Gestion de la FPT de la Gironde de 1986 à 1998
- Président de la Fédération Bazadaise des planteurs de Tabac de 1962 à 1980
- Vpdt de la Fédération départementale des planteurs de tabac de la Gironde de 1962 à 1980



100 ans

Le 26 janvier 2022 monsieur Monto maire de Savignac et monsieur Marty maire de La Réole se sont réunis à la maison de retraite de La Réole pour partager un gâteau d'anniversaire avec monsieur Robert Bret.

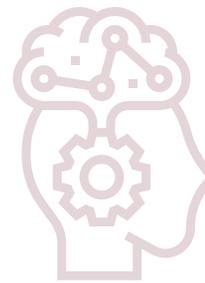
Le premier magistrat de Savignac aurait souhaité partager cette journée avec les habitants de la commune, en raison de la crise sanitaire le nombre de participants a été malheureusement réduit.

Pourquoi un gâteau d'anniversaire ? Monsieur Bret a eu 100 ans ce jour-là et il semble qu'il soit le premier habitant de Savignac à dépasser la centaine. Cette rencontre s'est déroulée en présence de sa fille, de son frère et de sa sœur.

Né à Casseuil, monsieur Bret a connu les affres de la guerre. Il rentre en France et se marie avec Henriette TURTAUT (Menette).

Il devient agriculteur au lieu-dit Sendat Vieux, ils y passeront une grande partie de leur vie jusqu'en décembre 2018. Désormais en maison de retraite, il lit tous les matins son journal Sud-Ouest sans lunette, écoute les actualités et attend des visites en regardant par la fenêtre.

Toutes nos félicitations !



Consultations en Psychiatrie

POUR UN ADULTE

Contactez le Centre Médico Psychologique (CMP) le plus proche de chez vous.

- Bazas, 32 bis rue St Antoine - 05 56 25 27 17
- Cadillac, 17 rue du Pourret - 05 56 76 76 80
- Créon, 40 rue Geynet - 05 56 23 21 42
- Langon, 72 rue du XIV juillet - 05 56 76 82 76
- La Réole, place saint Michel - 05 56 71 20 05

ACCOMPAGNEMENTS SPÉCIALISÉS

Les Consultations spécialisées sont ouvertes à tous (y compris aux personnes qui ne sont pas ou n'ont jamais été hospitalisées en psychiatrie)

ADDICTIONS (tabac, alcool, drogue, jeu, sexe, ...)

Consultations spécialisées infirmière et/ou médicale :
05 56 76 51 75 ou addictologie@ch-cadillac.fr

POUR UN ENFANT / ADOLESCENT

Contactez le Centre Médico Psychologique Enfant et Adolescent (CMPEA) le plus proche de chez vous.

(0 à 6 ans)

- Langon, 9 avenue Comberlin - 07 61 65 47 27

(0 à 17 ans)

- Belin-Beliet, 28 rue de Suzon - 05 56 88 04 45
- Cestas, 16 allée de la Pinède - 05 57 95 31 58
- Bazas, 15 cours Gambetta - 05 56 25 94 33
- Cadillac, 5 bis Les Jardins des Baries - 05 57 98 23 05
- Créon, 30 boulevard Victor Hugo - 05 56 23 25 10
- La Réole, 4 place Saint Michel - 05 56 61 01 13

(6 à 17 ans)

- Langon, 9 avenue Comberlin - 05 56 63 09 82

La plupart des soins dispensés sont pris en charge en totalité par la Sécurité Sociale. Aucune avance de frais.



Du côté de la CDC...



... Pour y voir plus clair !

Présentation de la commission économique

M Bruno MARTY, maire de la Réole et Président du Pôle Territorial assure la vice-présidence de la communauté de communes et en charge de l'économie. À ses côtés 3 techniciens :

M. Adrien Buffel

Directeur Général / Adjoint chargé du développement des zones d'activités

Mme Hélène Darrière

Manager de commerce et du développement économique

M. Benoît Beaujouan

Chef de projet petite ville de demain et revitalisation du territoire

Au total : 82 délégués, soit 2 par commune.

La CDC en matière économique a pour objectifs de :

- développer économiquement les zones commerciales et artisanales de la CDC
- soutenir les porteurs de projet du territoire
- favoriser la création des nouvelles entreprises
- pérenniser les activités déjà implantées
- soutenir et promouvoir le commerce local

Pour atteindre ces objectifs la CDC propose des aides économiques :

- aide à l'investissement
- aide au loyer
- aide au conseil spécialisé.

Ces aides sont plafonnées et limitées dans le temps.

La commission économique a un rôle consultatif, elle donne son avis aux dossiers de demandes d'aides, ces demandes d'aides sont votées par le conseil communautaire. La commission a également un rôle de transmission des infos montantes et descendantes.

Depuis le début de la mandature et malgré le contexte sanitaire la commission s'est réunie 6 fois.

Pour 2021, 6 aides au loyer pour un montant de 12 177€ ont été attribuées, ainsi que 5 aides à la rénovation de façade pour les petits commerces pour un montant de 4 980 €.

Lors de la dernière réunion, nous avons eu à donner notre avis sur 10 dossiers de demande d'aide, sur l'évolution de la taxe de séjour, sur les objectifs à atteindre pour 2023...

Assos

XL Raid de Septembre

Jeune association sportive de 21 adhérents, créée en Février 2020 et basée à Savignac. Trail, VTT, running, vélo de route, raid multi-sport et marche à pied.

Le groupe se réunit 2 à 3 fois par semaine en fonction des disponibilités de chacun sur le parking de l'école de Savignac. « En général, nous nous réunissons le jeudi soir, samedi en journée et dimanche matin ». Les activités sont très diverses et variées en fonctions des niveaux de chacun, afin que chaque sportif prenne du plaisir.

Pourquoi avoir créé ce club ?

Nous sommes avant tout un groupe de copains, collègues de travail avec une passion commune : le sport ! Chacun faisait son sport de son côté. Mais petit à petit, quelques sorties communes se sont mises en place. Et au fil du temps, un constat commun : « C'est quand même plus sympa de faire du sport à plusieurs qu'en solo ! On se motive, on s'encourage... Et puis un jour, un déclic ! Pourquoi ne pas partager ensemble cet engouement pour le sport et créer une véritable dynamique sportive et conviviale ? C'est autour d'un apéro, qu'est né XL Raid.

Nos valeurs

Convivialité, partage, plaisir et bienveillance, pas de compé' entre nous ! Notre groupe est vraiment composé de sportifs avec des niveaux très différents. Du débutant, à des sportifs expérimentés c'est ce qui fait la force de notre groupe. Chacun apporte sa touche personnelle au club !

Les objectifs

Pour cette année, les membres d'XL Raid ont des objectifs communs : Poursuivre les journées conviviales et sportives, les entraînements hebdomadaires, mini stages en montagne et week end en Espagne (Ainsa, Mont Rebei) sont prévus.

Ensuite divers objectifs personnels pour les membres : Trails et randonnées VTT dans les alentours, Trail du Luron, Diagonale des fous (La Réunion), Grand Raid des Pyrénées, La Lozérienne (167km en 3j), MB Race (140km autour du mont Blanc en VTT).



Animar't fête ses 20 ans

À cette occasion nous organisons une exposition récapitulative à la salle des fêtes. Le vernissage aura lieu le samedi 11 juin à partir 19h.

La salle des associations sera ouverte au public le dimanche 12, mercredi 15, samedi 18 et dimanche 19 juin de 10h à 19h. Nous vous invitons à venir nous rendre une petite visite.



Infos pratiques

06 62 84 88 71 - 06 62 60 39 29
Facebook, HelloAsso

Mais aussi...

L'équipe XL Raid a à cœur de vous partager sa passion, et vous faire découvrir les sentiers de votre commune sous différentes facettes. L'occasion aussi de créer un rassemblement sur la commune afin de partager un moment convivial.

C'est donc le **samedi 24 Septembre 2022** que se déroulera sur la commune notre journée sportive : VTT, Trail, Marche et Parcours enfants seront au programme avec différentes distances, pour varier les plaisirs ! Buvette et restauration seront prévus pour les sportifs ainsi que les Savignacais. Différents stands de nos partenaires seront également présents, l'occasion de découvrir des produits locaux. Alors Petits et Grands, préparez vos baskets et votre bonne humeur ! Nous vous attendons nombreux pour découvrir notre club et partager un moment sportif !

Comité des fêtes

Le calendrier des prochaines manifestations

MAI

Dimanche 1^{er} Mai « Randonnée Pédestre »

9h - Randonnée (8km) départ du stade de Savignac

12h - Repas salle du stade de Savignac

Dimanche 15 Mai « Journée Pêche »

9h/10h30 - Concours de pêche (Lac de Cazemajou)

12h - Repas

14h - Pêche libre pour les participants du concours

JUIN

Dimanche 12 Juin « Vide grenier »

9h - Vide grenier toutes la journée (Place de la Mairie) - Restauration sur place

AOÛT

Vendredi 19 Août « Fête locale »

19h - Soirée Tapas animée par la banda Les Vasates et MC Sonorisation

Samedi 20 Août « Fête locale »

14h - Concours de pétanque

18h - Concours de lancer d'espadrille

19h - Repas animé par MC Sonorisation

Dimanche 21 Août « Fête locale »

9h - Concours de belotes

14h - Course cycliste (Union Cycliste du Réolais)

19h - Repas de clôture

Plus de renseignements

06 43 13 57 14

comitedesfetessavignacois.fr
Facebook

Histoire



Château de Savignac

Situé à 900 mètres au sud du bourg de Savignac sur la rive droite de la Bassanne, le château de Savignac prend place sur le rebord du plateau dominant la vallée. Parfois appelé « château de Savignac d'Auros », il est aussi connu sous le nom de Savignac-en-Bazadais afin de le distinguer d'un autre château médiéval girondin, celui de Savignac-sur-l'Isle près de Libourne.

Malgré son bon état de conservation et son cadre incontestablement pittoresque, ce château de Savignac n'a été que peu étudié et son histoire reste pour une large part inconnue. Tapi au cœur des bois, au bout d'une longue impasse, il n'est pratiquement pas visible depuis l'espace public hormis depuis la petite route de Chaumette, rive gauche. Pour compliquer un peu plus les choses, l'orthographe des noms propres est très fluctuante dans les textes médiévaux ; il n'est pas rare de trouver plusieurs variantes d'un même nom, de lieu ou de personne, dans un même texte. On repère ainsi les orthographes Savinhac, Sanhac, Sevinhac, Saunhac, Saunak, Savinhaco, Soynhac... qui désignent ce même lieu dans plusieurs textes de la fin du XIII^e siècle.

Mentionnée pour la première fois en 1274, la forteresse appartenait alors conjointement à Bernard de Rions et son beau-frère Raymond de Montaut. Pour une raison encore inconnue, le château et d'autres biens avaient été saisis quelques années avant par le roi d'Angleterre – duc d'Aquitaine (probablement en punition à la suite d'une révolte) et donnés par ce dernier à un chevalier dénommé Pierre Ferrand. L'issue du procès engagé par Raymond de Montaut contre le Roi pour recouvrer ce bien qu'il tenait de sa femme est inconnue.

Les archives du château, auxquelles Léo Drouyn a eu accès au XIX^e siècle (elles ont aujourd'hui disparu ou du moins ne sont-elles pas localisées), mentionnent un seigneur de Savignac dénommé Arnaud de Lacassaigne qui rend hommage au prince de Galles, le fameux Prince Noir, le 19 juillet 1363 dans la cathédrale de Bordeaux.



À partir du milieu du XVI^e siècle, l'histoire de Savignac est moins lacunaire et la succession de ses propriétaires jusqu'à la Révolution est bien documentée ; Léo Drouyn en donne la liste dans la Guyenne militaire. Il s'agit ici d'une modeste forteresse, plus proche de la maison-forte que du puissant château féodal. Derrière l'apparence guerrière propre aux résidences aristocratiques, la vocation de cet édifice est avant tout résidentielle. Ce type de château n'était pas conçu pour soutenir un véritable siège, leurs seigneurs n'en avaient pas les moyens (ni probablement les autorisations).

Le château de Savignac semble avoir été incendié durant la guerre de Cent Ans (1337-1453) et a ensuite connu deux grandes phases de reconstruction. Comme beaucoup de forteresses de la région ayant souffert des guerres de la fin du Moyen-Âge, Savignac a été modernisé dans le style gothique flamboyant en vogue entre la seconde moitié du XV^e et le premier quart du siècle suivant.

La seconde phase de reconstruction a donné au château sa physionomie actuelle. Réalisée dans le courant du XVII^e siècle, elle a transformé la forteresse médiévale en résidence de plaisance plus confortable à vivre. Le corps de logis entre les deux tours a été en grande partie reconstruit et doté d'un grand escalier rampe sur rampe avec balustrade en pierre. On a alors ouvert de grandes fenêtres, tant sur la cour que sur l'enceinte, certaines dotées de croisées en pierre, d'autres en bois. C'est peut-être dès cette phase, ou au XVIII^e siècle, que la partie centrale de la courtine sud-est, où se trouvait la porte principale du château, a été remplacée par un simple muret laissant la vue dégagée sur la cour et les nouvelles façades. L'ancien pont-levis laissa place à une arche de pierre et à un grand portail en fer forgé dont le style semble indiquer une réalisation de la fin du XVIII^e siècle.

« Nous adressons nos plus vifs remerciements à Madame Edmonde Del Pozo et Monsieur Manuel Dufaure, actuels occupants et bienfaiteurs de cette demeure séculaire, d'avoir eu la gentillesse de nous donner l'accès à leurs archives personnelles. »

Économie



Entreprise Daney : dynamisme & performance

En franchissant les portes, le professionnalisme de l'entreprise DANEY semble être une évidence. Créée en 1978, l'entreprise artisanale est devenue une PMI indépendante en terme de maîtrise de projets (de l'étude à la réalisation) et de construction de bâtiments à ossatures métalliques pour des activités commerciales ou de transport.

Forte d'une centaine de salariés, dont 1/4 est issu du bassin d'emploi de Savignac, l'entreprise a une aura sur le grand Sud Ouest. Les pièces métalliques fabriquées sur notre commune sont assemblées par des équipes de monteurs régulièrement amenées à se déplacer en dehors du département de la Gironde. Un quart de l'activité est dédiée à la réalisation de pièces pour des clients qui assureront eux-mêmes le montage. Ce qui est nouveau, c'est une demande de végétalisation des toits, tout comme l'installation de panneaux photovoltaïques. Une activité de maintenance est également proposée, ce qui nécessite également une grande mobilité professionnelle des salariés. S'il fut un temps où les problématiques de recrutement ont été récurrentes, l'entreprise semble aujourd'hui avoir stabilisé ses effectifs. Le recours à l'intérim est toujours de mise, mais le choix a été fait de favoriser la formation en alternance (5 contrats d'apprentissage ou contrats de professionnalisation).

Franck Daney fortement impliqué au Lycée des métiers de Langon, défend autant qu'il le peut l'alternance comme l'accueil de stagiaires. Les questions de représentation des métiers sont fondamentales dans les processus de recrutement. Aujourd'hui trop de jeunes n'ont pas de vision réelle et juste des métiers de l'industrie. Afin de casser ces représentations, il n'est pas rare de voir des scolaires ou des jeunes en insertion accompagnés par la Mission Locale



En reprenant l'entreprise familiale à la suite du décès prématuré d'Alain Daney, Franck son fils, est désormais le capitaine incontesté de ce fleuron de l'économie Sud-Girondine.

visiter l'entreprise. En perpétuelle évolution, l'entreprise Daney a vu sa surface de stockage se développer. Elle prévoit d'investir dans de nouvelles machines permettant d'élever la qualité de réalisation des commandes et sa vitesse d'exécution. Hebdomadairement 75 tonnes d'acier rentrent et sortent des ateliers.

La crise sanitaire a bien sûr quelque peu perturbé l'activité pendant plusieurs mois. La guerre en Ukraine vient aussi obérer la production de l'entreprise en mettant en tension l'approvisionnement de matière première. L'acier arrive désormais d'Italie et de Turquie. Au-delà de la tension, c'est une augmentation de plus de 50% des coûts de l'acier qui plombe le marché. Les marges se réduisent, mais avec un chiffre d'affaires de plus de 15 millions d'euros et un carnet de commande bien plein, Franck affiche un réel optimisme.

Prochain chantier à ouvrir, la politique de communication, elle est déterminante dans l'évolution de la société. Comme la marque de fabrique de la famille Daney c'est entreprendre, créer, une nouvelle entreprise de maçonnerie vient de voir le jour : Maçonnerie Savignacaise. L'activité s'adresse aux particuliers et aux collectivités du secteur.

Pour la commune de Savignac c'est une chance de pouvoir compter sur l'entreprise et son équipe puisqu'elle met, entre autre, à disposition régulièrement du matériel permettant de réaliser des travaux en régie.

**Infos Pratiques Daney SARL Tél. 05 56 65 00 20
5 les Abauts 33124 Savignac**



LA RECETTE DE SAISON

Omelette aux asperges de Véronique



TEMPS DE CUISSON : 15 MINUTES

- 1) Laver et couper les asperges en petits morceaux
- 2) Faire cuire pendant 5 à 10 minutes
- 3) Saler et poivrer
- 4) Ajouter le beurre par petits morceaux et pétrir à nouveau
- 5) Battre les œufs et ajoutez un peu de lait ou de crème suivant votre goût
- 6) Verser sur les asperges et faire cuire pendant 5 minutes de chaque côté

INGRÉDIENTS

- 500 g d'asperges vertes
- 6 œufs
- Huile
- Sel poivre
- Lait ou crème

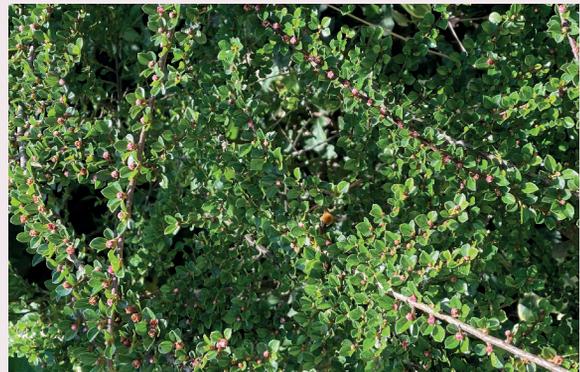


LE MOT DU JARDINIER



Cotoneaster, arbuste décoratif en toute saison

Une plante mellifère est une plante produisant du nectar et du pollen de bonne qualité et quantité. Elle est également accessible par les abeilles.



Le cotoneaster est un arbuste buissonnant de la famille des Rosacées, très répandu dans les jardins. On le cultive en haie libre ou taillée, comme sujet isolé ou encore dans les massifs, les rocailles ou pour stabiliser les talus. Selon les espèces, le feuillage peut être caduc ou persistant. Les feuilles sont généralement de forme elliptique, plus claires sur leur face inférieure. La floraison printanière du cotoneaster, blanche ou rose, fera le bonheur des abeilles, qui apprécient ses fleurs mellifères ; quant aux fruits rouges ou orangés, ils nourriront les oiseaux en automne et en hiver.

Plantation et multiplication

Le cotoneaster sera planté de préférence en automne, ou éventuellement au printemps. L'arbuste peut être multiplié par semis, par bouturage ou par marcottage. Une préférence pour les sols drainés et humifères à noter. L'entretien se limite à une taille de formation les 2 premières années (en février), et à des arrosages par temps sec durant l'année qui suit la plantation pour favoriser un bon enracinement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

18 JANVIER 2022

Conseillers en exercice : 15 / présents 10 / absents excusés : A. DABBADIE – E. ESTEVES - T. FOY - P. BERNA - C. BAYLE
Procuration P. BERNA à P. MONTO

1. DÉLIBÉRATIONS

Vu la délibération en date du 15 avril 2013 modifiant les articles 4 et 7 de la délibération du 18 janvier 2002,

Vu la délibération en date du 13 novembre 2018 modifiant l'article 6

Vu la délibération en date du 13 novembre 2018 modifiant l'article 6

Vu l'avis conforme de Mme la Trésorière en date du 16 novembre 2021

Considérant qu'il est nécessaire de modifier cette délibération à partir du 16 novembre 2021 ;

A – LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- de modifier l'article 4 comme ci-dessous :
- La régie encaisse le produit suivant :
- location de la salle des fêtes

VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

B – AUTORISATION D'ENGAGER, DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2. COMPTE-RENDU DES MISSIONS

COMMISSIONS COMMUNALES

PERSONNEL : P. MONTO

Les entretiens professionnels avec l'ensemble des agents ont eu lieu.

En 2021, deux dossiers de promotion interne ont été envoyés au Centre de Gestion. Un des agents a reçu un accord pour son dossier, le deuxième dossier a été jugé irrecevable suite à un problème de formations tout au long de la carrière. Ce dossier sera représenté pour l'année 2022.

L'indemnité inflation sera versée aux agents sur les

paies de janvier.

INSEE : P. MONTO

Le recensement de la population s'élève à 643 habitants.

SUBVENTIONS : P. MONTO

Le conseil départemental a adressé un courrier à la mairie afin d'informer que les demandes de subventions déposées en 2021 restent valables mais ne sont pas encore traitées.

Pour l'année 2022 il ne sera pas possible de faire une demande de subvention excepté pour les

conventions d'aménagement de bourg.
Le FDAEC est maintenu pour l'année 2022.

COMMUNICATION : P. SEQUIER

Le bulletin est à l'imprimerie.

DIVERS : P. MONTO

La mairie est raccordable à la fibre. Une nouvelle offre a été demandée à Orange. La poste recherche un abri pour stationner 5 véhicules.

BÂTIMENTS : M. VIDAL

Les travaux de la salle des fêtes effectués par l'entreprise GERBEC sont terminés. Les travaux d'isolation sont prévus pour l'année 2022.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES & SYNDICATS

SIAEPA : B. MARQUETTE

Les travaux d'assainissement ont repris le 10 janvier sur la départementale devant les commerces. Trois feux de circulations ont été installés

LOYERS : M. VIDAL

Chaque année les loyers augmentent en fonction d'un taux que l'on retrouve sur le site de l'INSEE.

Cette année l'augmentation des loyers des commerces est de 3.6 % et celle des logements de 0.42 %.

Il n'y aura pas d'augmentation de loyers pour les commerces cette année.

CAB : P. MONTO

La réunion de démarrage a lieu le lundi 07 février à 10h00. Les conseillers municipaux qui souhaitent participer sont conviés.

RÉGIE D'ÉLECTRICITÉ : P. MONTO

M. le Maire a eu rendez-vous avec un technicien. En 2023 un nouveau transformateur sera installé ce qui permettrait de raccorder la maison Beaucaillou.

La commune devra financer le transformateur et la régie financera le réseau.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

15 MARS 2022

Conseillers en exercice : 15 / présents 13 / absents excusés : A. DABBADIE – T. FOY

I – DÉLIBÉRATIONS

A – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après être mis aux voix, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

B – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Mireille VIDAL délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Patrick MONTO, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1 - LUI DONNE ACTE DE LA PRÉSENTATION FAITE DU COMPTE ADMINISTRATIF, LEQUEL PEUT SE RÉSUMER AINSI :

| Libellé | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Résultats reportés | | 449 613.78 | | 50 000 | | |
| Opérations de l'exercice | 354 441.34 | 213 371.29 | 492 877.68 | 550 841.80 | 847 319.02 | 764 213.09 |
| TOTAL | 354 441.34 | 662 985.07 | 492 877.68 | 600 841.80 | 847 319.02 | 1 263 826.87 |
| Résultats de clôture | | 308 543.73 | | 107 964.12 | | 416 507.85 |
| Restes à réaliser | 87 648.68 | | | | 87 648.68 | |
| TOTAL CUMULÉ | 442 090.02 | 662 985.01 | 492 877.68 | 600 841.80 | 934 967.70 | 1 263 826.87 |

2 - VOTE ET ARRÊTE LES RÉSULTATS DÉFINITIFS TELS QUE RÉSUMÉS CI-DESSOUS :

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

C – DÉMATÉRIALISATION ET TARIFICATION DES DEMANDES D'AUTORISATION RELATIVES À L'OCCUPATION ET À L'UTILISATION DES SOLS

Vu l'article L.5211-4-2 du CGCT relatif aux services communs en dehors des compétences transférées ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.422-1 (définissant le maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes) à l'article 422-8 supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes les communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus), ainsi que les articles R.423-15 (autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataire) à 423-48 (précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance);

Vu la délibération DEL-2015-013 du 18 mars 2015 de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde par laquelle il a été décidé de créer un service d'instruction de l'Application du Droit des Sols et de formaliser par convention les modalités de réalisation de l'instruction entre les services de la Communauté de Communes et les communes membres.

Vu la délibération de la Communauté de Communes n°2021-134 du 18 novembre 2021 relative à la mise en place d'une grille tarifaire pour le service ADS

Vu la délibération de la Communauté de Communes n°2021-144 du 16 décembre 2021 relative au projet de dématérialisation du service ADS

Monsieur le Maire rappelle que :

Depuis le 1er juillet 2015, les communes

compétentes, appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants, ne peuvent plus disposer gratuitement des services de l'Etat pour l'assistance technique et l'instruction des applications du droit des sols (ADS). Dans un souci de rationalisation du service public et de développement de la solidarité sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes avait ainsi mis en place un service commun intercommunal chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Au regard des nouvelles obligations légales dont la saisine par voie électronique (SVE) depuis le 1er janvier 2022 et l'approbation au cours de la même année du projet du Plan Local d'Urbanisme élargissant le nombre de commune bénéficiaire du service mutualisé, une réorganisation a été opérée.

Celle-ci prévoit la mise à jour des logiciels d'instruction et l'acquisition d'un logiciel de dépôt mais aussi le recrutement d'un 3e agent ADS.

Afin de mettre en place ce projet une grille tarifaire est mise en place. Une nouvelle convention est donc proposée précisant le champ d'intervention du service communautaire et les missions respectives du service ADS et de la commune.

Il est rappelé que ce service n'émet qu'un avis technique. Le Maire conserve le pouvoir de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- D'abroger la précédente convention entre la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde et la commune concernant l'instruction des ADS
- Valider les termes de la convention
- Autoriser le Maire à la signer
- Dire que les crédits sont inscrits au budget 2022

VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

II – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNALES

PERSONNEL : P. MONTO

Une de nos agents est en arrêt maladie.

La mission de service civique prendra fin le 31 mars 2022.

FINANCES : P. MONTO

Mme MARTY, conseillère aux décideurs locaux a été reçu en mairie dernièrement. Il lui est possible de faire une étude financière pour la commune.

ÉCOLE : P. MONTO

Travaux de l'école : Le reste à charge pour la commune est d'environ 136 000.00 €

Le premier marché a été signé (isolation, chaudière, menuiserie, peinture et travaux annexes).

Le SIRP est dans l'attente d'un retour suite à une demande d'aide à l'Etat pour les travaux du plancher ourdis. Une DETR à 50% a été demandée. Si elle est acceptée, les travaux débiteront début juillet.

COMMUNICATION : P. SEQUIER

Site internet : Il est en ligne sous le nom de domaine « savignac-33124.fr ».

Un onglet spécifique a été créé pour la pré-réservation de la salle des fêtes pour les locations. Panneau pocket : Réunion mercredi 16/03 à 18h00 destinée aux habitants pour une présentation et l'installation de l'application.

Aujourd'hui : 70 téléchargements soit environ 25% des foyers de la commune.

DÉPLOIEMENT FIBRE : P. MONTO

Une réunion avec Gironde Numérique concernant l'enfouissement des réseaux est prévue.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES & SYNDICATS

SICTOM : P. SEQUIER

Des investissements importants ont eu lieu sur la zone de Fargues (nouvelle machine pour le chargement des remorques). L'objectif est de diminué les rotations des camions.

Le coût du traitement des déchets augmente.

Le déploiement de la conteneurisation aura lieu en 2023 pour la commune de Savignac.

À partir du 01/01/2025 il n'y aura plus de déchets végétaux dans les poubelles.

CISPD : P. SEQUIER

Réunion de la prévention de la délinquance.

Une problématique sur l'axe de la D1113 a été relevée.

TOURSIME : V. BOYANCE

Le bilan 2021 a été présenté : 14 070 visiteurs soit + 34% par rapport à l'année 2020.

Concernant les prestataires ; ils sont 1260 soit une diminution de 4%.

Les hébergements sont au nombre de 781 ce qui représente 7214 lits.

Le site web a eu 59 990 visites. La fréquentation sur la page facebook a augmentée de 35% et sur instagram de 16%.

ASSAINISSEMENT : B. MARQUETTE - P. MONTO

Les travaux de reprise de chaussée vont avoir lieu.

Le terrain de la station sera clôturé ; voir les limites.

Il y a un problème d'entretien sur la parcelle voisine ; des arbres sont à couper.

III – QUESTIONS DIVERSES

Le repas des aînés est prévu le 26 mars 2021.

Le planning pour la permanence des élections a été fixé.

La prochaine réunion communication est prévue le 04 avril 2022 à 18h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

5 AVRIL 2022

Conseillers en exercice : 15 / présents 11 / absents excusés : E. ESTEVES - A. DABBADIE - T. FOY - P. BERNA
Secrétaire de Séance : S. PUTCRABEY - Procuration : P. BERNA à F. GARCIA

Monsieur le maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

- 1 – Projet de procès-verbal du 15 mars 2022
- 2 – Délégation du conseil municipal au maire
- 3 – Délibérations
 - Affectation du résultat 2021
 - Vote des taux d'imposition 2022
 - Budget prévisionnel 2022
- 4 – Compte rendu des commissions
- 5 – Questions diverses

1. – PROJET DU PROCÈS-VERBAL DU 15/03/2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2 – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Il n'y a pas de délégations du conseil municipal au Maire.

3. DÉLIBÉRATIONS

A - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Après avoir examiné les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|-------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A) Résultat de l'exercice budget principal | 57 964.12 |
| B) Résultat antérieur reporté | 50 000.00 |
| C) Résultat à affecter | 107 964.12 |
| D) Solde d'exécution d'investissement budget principal | |
| D 001 : besoin de financement | |
| R 001 : excédent de financement | 308 543.73 |
| E) Solde des restes à réaliser d'investissement | |
| Solde des restes à réaliser | - 87 648.68 |
| F) Besoin de financement = D + E | / |
| C) Affectation = G + H | 107 964.12 |
| G) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F) | |
| Report en fonctionnement R 002 | 107 964.12 |
| Déficit reporté D 002 | |

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

B - TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le maire fait part à l'assemblée des bases d'imposition prévisionnelles fournies par l'administration et du montant du produit fiscal attendu pour l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré DÉCIDE :

- de voter les taux suivants concernant les taxes locales directes pour 2022, à savoir :
- taxe foncier bâti..... 37.08 %
- taxe foncier non bâti..... 63.94 %

Pour un produit attendu de **195 019.00 €**

A cela s'ajoute :

- Autres taxes : 5 818.00 €
 - Allocations compensatrices : 33 152.00 €
- Soit un total de **233 989.00 €**

VOTE POUR : 11 | CONTRE : 1 (C. SAIGNES) | ABSTENTION : 0

C - BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2022 transmis avec la convocation au conseil municipal et joint à la présente délibération,

Monsieur le maire présente à l'ensemble des membres du conseil municipal le budget prévisionnel 2022 qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement, soit :

| FONCTIONNEMENT | | | |
|------------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|
| charges à caractère général | 130 650 | excédent antérieur reporté | 107 964 |
| charges de personnel | 149 200 | atténuation de charge | 2000 |
| dépenses imprévues fonctionnement | 11 727 | produit de services | 18 080 |
| virement à la section d'inv | 0 | impôts et taxes | 306 519 |
| autres charges de gestion courante | 289 536 | dotations et participations | 126 658 |
| charges financières | 12 100 | autres produits | 32 352 |
| charges exceptionnelles | 860 | produits exceptionnels | 1 900 |
| dotations aux amortissements | 900 | opération d'ordre entre section | 0 |
| atténuation de produits | 500 | | |
| TOTAL | 595 473 | TOTAL | 595 473 |

| DÉPENSES | | | |
|---------------------------------|-------------------|------------------------------|--------------------|
| FCTVA | 0 | solde d'exécution reporté | 308543, 73 |
| dépenses imprévues inv | 15 000 | vir de la section de fonct | 0 |
| opération d'ordre entre section | 0 | dotation fond divers réserve | 15 850 |
| subvention d'inv | 0 | subvention d'inv | 75 556, 34 |
| remboursement d'emprunts | 41 908 | emprunts et dettes assimilés | 0 |
| frais d'étude | 15 860 | produit des cessions | 0 |
| immobilisations corporelles | 327 482, 07 | immobilisations corporelles | 0 |
| immobilisations en cours | 600 | immobilisation en cours | 0 |
| | | amortissement des immo | 900 |
| TOTAL | 400 850,07 | TOTAL | 400 850, 07 |

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNALES

VOIRIE : P. MONTO – B.MARQUETTE

Deux administrés ont demandé à M. le Maire s'il était possible de modifier un chemin communal. Ce dernier traverse leur propriété entre deux bâtiments. Ils ont pour projet de développer l'activité liée à l'osier et de déposer un permis de construire. Leur projet nécessite que le chemin communal soit déplacé un peu plus loin sur leur propriété.

Cela engendrerait un échange de terrain entre la commune et les propriétaires.

Il faudra également prendre contact avec les propriétaires des parcelles attenantes au chemin communal actuel. Des détails sont encore à approfondir à ce sujet.

ELECTION : P. MONTO

Les permanences ont été fixées. Un protocole sera mis en place avec un sens de circulation.

3 - QUESTIONS DIVERSES

L'arrivée des gens du voyage, une vingtaine de caravanes, est prévue pour dimanche 10 avril. Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 19 avril 2022 à 18h00.

VIE PRATIQUE



Accueil Service Public Auros

1 rue Castelnau d'Auros 33124 AUROS
Nathalie TAUZIN
Tél : 06 09 61 55 88
Mail : franceservices@reolaisensudgironde.fr
Mardi, mercredi et vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30



Multi Accueil du Pays d'Auros

Multi-accueil d'Auros (20 places)
Directrice : Emmanuelle DELMAS
3 route de Castets 33124 Auros
Tél : 05 56 65 25 93
Mail : multiaccueil.auros@reolaisensudgironde.fr
Ouverture : Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, et vendredis de 7h30 à 18h30.



RAM Touches A Tout

Relais Petites Enfance - RPE d'Auros - Maison de la Petite Enfance - 3 route de Castets 33124 Auros
Tél : 06 89 37 85 64
Mail : rpe@reolaisensudgironde.fr
Permanence : le lundi de 15h30 à 17h30



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Tél : 05 56 65 46 77 ou 06 72 96 81 65
Contact : Mme DOUENCE Sarah, Responsable
Mail : alsh.savignac@reolaisensudgironde.fr



Accueil Ado

InfoJeunes - Marion CONTANT, responsable du Service Ado's
9, rue des Jacobins 33190 La Réole
Tél : 06 15 25 65 46
Mail : infojeunes@reolaisensudgironde.fr
Mercredi, Jeudi & Vendredi de 13h30 à 17h30, Deuxième samedi de chaque mois - Accueil les vacances scolaires au Pôle Sportif Intercommunal d'Auros



CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination)

Place Saint Michel 33190 LA REOLE
Tél : 05 56 61 53 10
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h (sur rendez-vous)



Pharmacie de Garde

Tél : 3237
Pour connaître la pharmacie de garde de jour comme de nuit 24 heures sur 24 un seul numéro partout en France.



Sictom du Sud-Gironde

5, rue Marcel Paul, 33210 LANGON
www.sictomsudgironde.fr
Tél redevances : 05 56 62 36 03
Services techniques : 05 56 62 27 70
Mail : contact@sictomsudgironde.fr



Cabinet Infirmier

Pascale et Omar AISSAOUI
38 Le Bourg, 33124 Savignac
Tél : 05 56 61 26 67
Port : 06 50 55 09 58



Escale Santé

70 rue Abel Gourgues 33210 LANGON
Coordonnatrice Clémence Tresca
Tél : 05 57 31 01 29



Bibliothèque

Maison des Associations
Prêts gratuits de livres tous les samedis de 17 à 19h



Syndicat intercommunal de transport de corps

33190 PONDAURAT
Mme Martine MONGIE (MAIRIE)
Tél : 05 56 61 07 38
Service gratuit de transport de défunt en cas de décès à domicile



Transport à la demande

Service de minibus pour des trajets ponctuels pour les personnes âgées, personnes à mobilité réduite ou en insertion professionnelle
81 rue Armand Caduc 33190 La Réole
Tél : 05 56 71 71 55



CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde)

Tél : 05 56 97 81 89
Architecte Conseiller : M. ROBERT Stanislas
Sur RDV, permanence à la Mairie de LA REOLE



MDS (Maison des Solidarités)

Tél (Langon) : 05 56 63 62 20
Tél (La Réole) : 05 56 71 09 10
Tél (Bazas) : 05 56 25 11 62



Mission Locale Sud Gironde

20 rue Condorcet, ZI Dumès 33210 LANGON
Tél : 05 57 980 980 (numéro unique)
<http://mlsg.fr/>



Pôle emploi

22 route de Bazas, ZI Dumès 33210 LANGON
Tél : 3949
www.pole-emploi.fr

En cas d'urgence, un défibrillateur à la disposition du public sous le porche d'entrée salle des fêtes !